

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 09 JANVIER 2026



Séance du 09 janvier 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Marie-Pierre DUPRÉ, Maire.

<b>Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 11</b>	Présents :	Mesdames DUPRE Marie-Pierre, MARQUET Jocelyne, ROY Micheline, WISSELMANN Agnès Messieurs MAILLARBAUX Joël, ROYER Loïc, RUAUX Jean-Pierre, SIMONIN Christian, ZVER Alain
<b>Nombre de membres en exercice : 10</b>	Excusés :	Monsieur BILLARD Cyril,
<b>Nombre de Conseillers Présents : 9</b>	Absents :	
<b>Nombre de Conseillers excusés : 1</b>	Représentés :	
<b>Nombre de Conseillers Représentés : 0</b>	Secrétaire de séance :	Madame WISSELMANN Agnès

### N° 2026/01 - DM N°3 AU BUDGET COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote la Décision modificative au Budget Communal suivante :

- Section de Fonctionnement, Dépenses :
  - o Article 6558 : - 11 000.00 €
  - o Article 739211 : + 11 000.00 €

<b>Vote</b>		
Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la commune de SERVIGNEY.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 12.01.2026 et de la publication le 12.01.2026

Fait à Servigney, le : 12.01.2026

Le Maire,

